

**Arrêté du 21 septembre 2021
portant création de la brigade de la gendarmerie maritime P694 de Roscoff (Finistère)**

NOR : INTJ2113721A

La ministre des armées et le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 13 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La brigade de gendarmerie maritime P694 de Roscoff est créée à compter du 1^{er} août 2021.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade de gendarmerie maritime de Roscoff exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire sur les zones de défense et de sécurité Ouest et Sud-Ouest.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 septembre 2021.

La ministre des armées,
Florence PARLY

Le ministre de l'intérieur,
Gérald DARMANIN